



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ZEP

Question écrite n° 56130

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'éducation nationale dans le cadre du plan de rénovation et d'amélioration de l'école primaire qu'il a présenté le 20 juin 2000 de lui préciser à l'égard de la formation des maîtres, l'état actuel de mise en oeuvre des expérimentations consistant à affecter plus de maîtres que de classes, notamment en zone d'éducation prioritaire, pour améliorer la prise en charge des élèves en difficulté en cours d'année. Ces expérimentations devaient avoir lieu « dès la rentrée ». Un premier bilan s'impose.

## Texte de la réponse

Le combat pour la réussite des élèves passe par une pratique moins solitaire du métier d'enseignant. L'école a changé. Les maîtres y travaillent d'ores et déjà de façon plus collégiale. S'il n'y a pas, au budget du ministère de l'éducation nationale, d'enveloppe spécifique de moyens en postes dédiée à l'éducation prioritaire, il est cependant demandé aux recteurs et inspecteurs d'académie de faire bénéficier les zones et les réseaux d'éducation prioritaire d'une priorité en termes de moyens, en temps de formation et en crédits pédagogiques. A la rentrée 1999, les élèves des zones d'éducation prioritaire (ZEP), bénéficiaient de près de 15 % d'enseignants en plus. Pour les ZEP, cela représentait en moyenne un enseignant de plus pour 115 élèves. Dans l'état actuel des choses, une bonne partie de ces moyens supplémentaires est consacrée à abaisser les effectifs par classe. En moyenne, les classes maternelles des ZEP ont 2,5 élèves de moins que celles qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire. Les classes élémentaires et spéciales en ont 1,3 en moins. Une autre partie des moyens en personnels permet de développer l'accueil et la scolarisation des enfants de deux ans, qui dépasse 40 % en ZEP alors qu'elle s'établit ailleurs à moins de 35 %. Cet effort donne aux enseignants les moyens d'assurer la réussite des élèves comme le montrent les résultats aux évaluations nationales. Il permet aussi aux autorités académiques de faire le choix, sur la base de projets validés, d'affecter plus de maîtres que de classes dans les écoles où les équipes sont volontaires. Quatre mois après la rentrée 2000, il est encore trop tôt pour établir un premier bilan de ces expérimentations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56130

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er janvier 2001, page 19

**Réponse publiée le :** 19 mars 2001, page 1673